

Cérémonie de signature des subventions aux OSC
Programme d'appui à la société civile (PASOC)
Mercredi 21 septembre 2022

Discours de SEM Ilyas Moussa Dawaleh
Ministre de l'Economie et des Finances, ON du FED

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Chargé d'Affaires de la Délégation de l'Union Européenne,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi une joie de présider cette cérémonie de signature de subventions destinées à des OSC Djiboutiennes et ce, en présence de notre partenaire européen que je remercie d'ores et déjà pour son soutien technique et financier.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui est une première pour notre pays car elle ouvre la voie à une page de la relation entre le gouvernement et les organisations de la société civile : celle de l'émergence d'un véritable partenariat entre nous.

En effet, la mise à disposition de ces subventions à trois consortiums d'OSC va permettre d'élever ces organisations à un niveau stratégique de leur participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des politiques publiques. La mise à disposition de fonds accompagné d'un renforcement de capacités adéquat va les propulser dans la sphère des instances de réflexion et de prises de décisions. Ceci constitue donc une opportunité de bâtir un partenariat constructif entre les institutions publiques et les organisations de la société civile.

Nous sommes satisfaits que le PASOC permette ainsi aux organisations de la société civile de jouer pleinement leur rôle et le gouvernement que je représente s'engage à soutenir et accompagner leurs initiatives en faveur du plaidoyer pour un meilleur accès aux services pour la population djiboutienne.

Je me réjouis également que des actions menées par ce projet ont contribué à **l'élaboration de textes de loi qui ont pour principal objet de doter les associations d'un cadre juridique djiboutien** qui est conforme aux exigences nouvelles de la société djiboutienne de 2022, et aux orientations actuelles de l'organisation de l'Etat, parmi lesquelles figurent la **décentralisation**, le respect de l'Etat de droit et des droits humains. Par ailleurs, ces textes prennent en considération, pour les encadrer, les situations que la loi de 1901 ne pouvait connaître, tels que les organisations non gouvernementales internationales ou les réseaux d'associations. Elle propose un cadre cohérent, complet, simple, accessible et stable.

Permettez-moi de préciser que le gouvernement de Djibouti œuvre depuis plus de 5 ans à la concrétisation de ce projet ambitieux qui va changer sans conteste la vision et le regard que nous portons sur les organisations de la société civile.

Je voudrais remercier ici les principaux artisans de ce projet : l'Union Européenne pour son appui financier ainsi que l'équipe d'experts du cabinet IBF qui a fait un travail remarquable.

Je remercie aussi toutes les parties prenantes de ce projet : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités, le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche et de l'Elevage chargé des Ressources Halieutiques, le Ministère des affaires étrangères ainsi que le Ministère de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme.

Je vous remercie pour votre attention!